

L'INDONÉSIE ET LA FRANCE : RELEVER ENSEMBLE LES DÉFIS DU FUTUR

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France-Indonésie et Timor-Est à Bali, Jakarta et Sumatra (province de Riau)

16 au 23 avril 2016

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Indonésie et Timor-Est, conduite par son Président, M. Jacques Gautier, et composée de MM. Jean-Jacques Lozach et Jean-Léonce Dupont, s'est rendue en Indonésie du 16 au 23 avril 2016. Ancienne Présidente du groupe d'amitié, Mme Catherine Procaccia s'était jointe à la délégation.



Depuis la création du groupe d'amitié, c'est la troisième fois qu'une délégation réalise une mission dans ce grand pays de **250 millions d'habitants**, membre du **G 20**. Ces déplacements réguliers ont permis de resserrer les liens avec le Parlement indonésien qui envoie lui aussi fréquemment des représentants à Paris.

Au cours de la mission, la délégation est allée à la rencontre des ressortissants français établis en Indonésie, et notamment de la communauté d'affaires, afin de mieux comprendre leurs attentes. On estime à 4 800, le nombre de Français vivant en Indonésie, principalement à Jakarta (40 % du total) et à Bali (20 %).

Avec les interlocuteurs indonésiens, deux sujets ont dominé les discussions : le **projet de taxation de l'huile de palme** qui suscite une vive opposition, et la **lutte contre le terrorisme**.

I. Une relation politique solide

A – De riches échanges interparlementaires

La délégation a rencontré le groupe d'amitié Indonésie-France de la Chambre des Représentants (DPR), présidé par le député Effendi Simbolon, ainsi que MM. Irman Gusman et Farouk Muhammad, respectivement Président et Vice-président de la Chambre des Représentants des Régions (DPD), l'équivalent de notre Sénat.

Avec le Président Gusman, les discussions ont porté plus particulièrement sur la question du **bicamérisme** et de la **décentralisation**. Le DPD représente en effet les trente-quatre provinces qui composent l'Indonésie.



L'hémicycle du DPR est décoré d'un Garuda, l'oiseau mythique du panthéon indonésien, tenant dans ses serres une bannière sur laquelle figure la devise du pays : « l'Unité dans la Diversité »

Depuis la période de la *Reformasi*, qui a suivi la chute de Suharto, une politique de décentralisation a été mise en œuvre : les provinces disposent aujourd'hui d'un budget plus important que celui de l'État central.

L'organisation territoriale de l'Indonésie n'est pas encore complètement stabilisée, comme l'illustre la création de la province de Kalimantan Nord, à la fin de l'année 2012, et l'augmentation du nombre de districts, passé de 300 à 500 au cours des quinze dernières années.

Disposant aujourd'hui d'attributions purement consultatives, le DPD souhaiterait voir ses pouvoirs renforcés, mais il lui faudrait pour cela obtenir le soutien des deux tiers des députés, qui sont pour l'heure réticents.

B – La lutte contre le terrorisme et la radicalisation religieuse

L'attentat survenu à Jakarta en janvier 2016 incite à renforcer la coopération entre la France et l'Indonésie pour combattre le terrorisme.

En préambule, les parlementaires indonésiens ont fait part de leur **solidarité** vis-à-vis de la France, durement frappée en 2015. Pour mieux comprendre le contexte religieux propre à l'Indonésie, la délégation s'est entretenue avec **M. Din Syamsuddin**, qui a dirigé la *Muhammadiyah*, soit la deuxième organisation musulmane du pays, forte de 35 millions de membres, et qui a présidé le conseil des oulémas, qui rassemble soixante-dix organisations islamiques. Elle a également rencontré le **père jésuite Frans Magnis Suseno**, ancien professeur de philosophie et figure intellectuelle reconnue.

Ces deux personnalités ont souligné que, si l'Indonésie est un pays dont la population est à 85 % musulmane, sa Constitution ne fait pas référence à l'islam mais aux cinq principes du *Pancasila* : la foi en un Dieu unique ; une humanité juste et civilisée ; l'unité de l'Indonésie ; la démocratie guidée par la sagesse des délibérations des représentants ; et la justice sociale pour l'ensemble du peuple indonésien. Ceci n'exclut pas l'existence de tensions et de discriminations, dont sont notamment victimes les chiites et les Ahmadiya, ni une montée en puissance de **l'islam radical**.

Au début des années 2000, l'Indonésie a été victimes d'attaques terroristes, revendiquées par la *Jamaa Islamiya*. La répression menée par les autorités a permis de contenir cette menace. Depuis deux ans, c'est l'État islamique (EI) qui exerce une influence sur les milieux radicaux. Un bataillon composé de 800 ressortissants indonésiens et malaisiens s'est constitué au Moyen-Orient.

Si ce chiffre est infime rapporté à la population de ces deux pays, la perspective du retour de ces combattants fait peser une réelle menace.

M. Petrus Golosé, adjoint du chef de l'**Agence nationale de lutte anti-terroriste**, a présenté à la délégation les mesures mises en œuvre contre les groupes terroristes, ainsi que les actions de prévention et de déradicalisation. Il a souligné que l'Indonésie est confrontée aux mêmes difficultés que la France en ce qui concerne les **détenus radicalisés** : regroupés dans un même établissement pénitentiaire, ils ont tendance à faire bloc et leur déradicalisation devient difficile ; dispersés, ils tentent de faire partager leur idéologie aux détenus de droit commun.

La délégation a appelé de ses vœux une **amélioration des échanges d'informations** entre la France et l'Indonésie et une mobilisation des autorités politiques et religieuses pour contrer les prêches et les discours extrémistes.

C – La défense, un champ de coopération prometteur

La délégation a également abordé les questions de défense et les enjeux stratégiques pour l'Indonésie.



Les sénateurs Jacques Gautier et Jean-Léonce Dupont avec le Commandant Wirda à bord du Kri Rigel 933

La relation franco-indonésienne repose sur un accord de partenariat conclu en juillet 2011, complété par un arrangement technique en février 2012, qui ont jeté les bases d'un **dialogue annuel de défense**. En 2013 et 2014, l'Indonésie a été le 4^e client de l'industrie française de l'armement (environ 150 millions d'euros d'exportations par an). Si l'armée de terre constitue traditionnellement le pilier central de sa politique de défense, l'Indonésie cherche à renforcer sa marine, afin de contrôler son vaste territoire archipélagique, de mieux lutter contre la pêche illégale et de faire face aux ambitions territoriales de la Chine.

La délégation s'est rendue sur la base navale de Jakarta pour visiter les **deux navires hydrographiques** qui ont été livrés à l'Indonésie, en début d'année, par la société française OCEA. Ces bâtiments sont utilisés pour cartographier les fonds marins, repérer les épaves, mesurer la force des courants et des marées, effectuer des relevés météorologiques ; ils peuvent aussi détecter la présence de sous-marins.

II. Les transformations de l'économie indonésienne

A – Les nouvelles orientations de la politique économique

Affectée par la baisse du cours des matières premières, la croissance de l'économie indonésienne a ralenti ces dernières années : en 2015, elle a été contenue à 4,8 %.

Pour relancer l'activité, les autorités indonésiennes ont défini **une double stratégie** :

- **Une politique d'investissements publics**, tout d'abord. Au DPR, les élus ont insisté sur la nécessité de moderniser les **infrastructures** dans les domaines des transports, de l'énergie, des télécommunications, afin de stimuler la croissance du secteur privé et de développer le tourisme dans de nouveaux territoires. L'État prévoit la construction de vingt-quatre nouveaux ports et de quinze aéroports d'ici à 2019 et il vise un doublement de la production d'électricité dans les dix prochaines années. Dans ces différents domaines, les entreprises françaises disposent d'un savoir-faire reconnu qui pourrait leur faciliter l'accès à ces marchés.

- Ensuite, une politique de **libéralisation de l'économie**, incarnée par deux personnalités qui ont fait leur entrée au gouvernement en 2015 : le ministre de l'économie, M. Darmin Nasution, ancien Gouverneur de la Banque centrale, et le ministre du Commerce, M. Thomas Lembong, ancien banquier d'affaires, que le groupe d'amitié a reçu à deux reprises à Paris au sujet de la taxation de l'huile de palme.

Les chefs d'entreprise que la délégation a rencontrés ont témoigné de l'ampleur de la tâche à accomplir : lourdeur de la bureaucratie, complexité du cadre juridique, difficulté de faire venir des expatriés, restrictions aux importations compliquent leur activité en Indonésie.

Depuis deux ans, le pays a adopté une série de mesures tendant à simplifier la création d'entreprise, à réduire les délais de construction ou à élargir la liste des secteurs dans lesquels les investissements étrangers sont autorisés.

En parallèle, l'Indonésie semble décidée à **rompre avec le protectionnisme** qui a longtemps caractérisé sa politique commerciale.

Auprès de la représentation de l'Union européenne (UE) à Jakarta, la délégation a obtenu des informations concernant la négociation en cours entre l'Indonésie et l'UE d'un **accord de libéralisation des échanges, dit CEPA** (*Comprehensive Economic Partnership Agreement*). Au mois d'avril 2016, le Président indonésien Joko Widodo s'est rendu à Bruxelles pour achever la première phase des négociations, fixant le périmètre de l'accord, et pour lancer la prochaine étape des discussions.

Deux éléments conduisent l'Indonésie à accélérer les négociations sur le CEPA : d'ici trois ou quatre ans, elle risque de perdre le bénéfice des préférences tarifaires que l'UE accorde aux pays les moins développés, dans la mesure où elle fera bientôt partie des pays à revenus intermédiaires ; de plus, la conclusion d'accords commerciaux entre l'UE et d'autres pays du Sud-Est asiatique, notamment le Vietnam, place l'Indonésie dans une position défavorable sur le plan de la compétitivité.

L'Indonésie souhaiterait également que ses ressortissants soient **dispensés de visa** lorsqu'ils viennent dans un État de l'Espace Schengen pour une durée inférieure à trois mois. Au vu du faible nombre de demandes de visas qui sont aujourd'hui rejetées, **le groupe d'amitié envisagerait favorablement une telle évolution**, qui appellerait cependant une mesure de réciprocité de la part de l'Indonésie.

B – Un sujet controversé : le projet de taxation de l'huile de palme

La délégation s'est efforcée de rassurer ses interlocuteurs sur la question de la taxation de l'huile de palme.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « Biodiversité », le Sénat a adopté, en janvier 2016, un amendement tendant à **taxer les importations d'huile de palme** lorsqu'elles ne répondent pas à des critères de développement durable.

Premier producteur mondial d'huile de palme, l'Indonésie a vivement réagi à ce projet faisant valoir qu'il pourrait compromettre le développement des échanges commerciaux avec la France. Le Président du DPD, M. Irman Gusman, a fait observer que « *si l'Indonésie était empêchée d'exporter de l'huile de palme, elle ne pourrait acheter des Airbus...* » L'avertissement doit être pris au sérieux, dès lors que 70 % des exportations françaises vers l'Indonésie sont liées à l'aéronautique.

La délégation a indiqué que **le groupe d'amitié suivrait attentivement l'examen de cette disposition relative à la taxation de l'huile de palme**.

Sa suppression a été votée par le Sénat lors de l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi « Biodiversité ». Le dernier mot reviendra cependant à l'Assemblée nationale, de sorte qu'il est difficile de préjuger du contenu définitif du texte.

La délégation a par ailleurs manifesté son soutien au développement de la **filière de l'huile de palme durable** et elle a salué la décision prise par le Président Widodo, en avril 2016, de prononcer un **moratoire sur les nouvelles concessions** destinées aux plantations d'huile de palme et à l'exploitation minière. Le Président indonésien considère que la production d'huile de palme pourrait être doublée, sans augmenter les surfaces cultivées, en faisant des gains de productivité.

On rappelle que l'Indonésie, entre 1990 et 2012, a perdu **25,5 millions d'hectares de forêt**, tandis que les surfaces consacrées au palmier à huile ont progressé de 6 millions d'hectares sur la même période.

C – Des visites de terrain dans les plantations

La délégation s'est rendue dans la province de Riau pour visiter des plantations du groupe Sinar Mas, puissant conglomérat présent dans les secteurs de l'huile de palme et de la pâte à papier.

Alors que la productivité de ses plantations est déjà supérieure de 30 % à la moyenne nationale, le groupe investit chaque année **10 millions de dollars dans la recherche** afin de l'améliorer encore. Il sélectionne des variétés de palmiers plus résistantes à fort rendement et travaille sur les techniques agricoles. Il partage ses **semences** et ses **bonnes pratiques culturelles** avec **40 000 petits producteurs**.

Pour minimiser l'impact des plantations sur l'environnement, les résidus des cultures sont utilisés comme engrais et l'emploi des pesticides est réduit par le recours à des méthodes biologiques de lutte contre les parasites. Pour tenter d'éviter la répétition des gigantesques incendies qui ont frappé Sumatra en 2015, Sinar Mas a réaménagé son système d'irrigation afin de conserver l'humidité dans les plantations pendant la saison sèche.

L'entreprise est engagée dans une démarche de **certification** : l'Indonésie a lancé son propre label – l'*Indonesia Sustainable Palm Oil* (ISPO) – et il existe depuis 2004 une certification internationale, dite *Roundtable on Sustainable Palm Oil* (RSPO), dont les critères sont plus stricts. Fin 2015, 2,5 millions d'hectares étaient certifiés RSPO en Indonésie, ce qui correspond à 75 % des surfaces certifiées dans le monde.

S'il reste beaucoup à faire pour protéger les forêts d'Indonésie, la **prise de conscience des enjeux environnementaux** semble donc progresser tant chez les pouvoirs publics que chez les producteurs.

*

La visite de la délégation, qui a suivi de quelques jours celle de M. Mathias Fekl, secrétaire d'Etat en charge du commerce extérieur, a contribué au **renforcement du dialogue politique** entre la France et l'Indonésie. Il devrait en résulter une coopération approfondie dans le domaine de la sécurité, du développement durable, de l'organisation territoriale ou du travail parlementaire. Il est dans l'intérêt des deux pays de s'engager sur cette voie, propice à des échanges réguliers et à l'établissement d'une bonne relation bilatérale.

Composition de la délégation

		
M. Jacques GAUTIER Président du groupe Sénateur des Hauts-de-Seine (Les Républicains)	M. Jean-Jacques LOZACH Vice-président du groupe Sénateur de la Creuse (Socialiste et républicain)	M. Jean-Léonce DUPONT Membre du groupe Sénateur du Calvados (UDI-UC)
Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_653.html		